

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai, à dix-neuf
Présents :	61	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	10	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	6	Saint-Flour, après convocation légale en date du 9 mai
Votants :	67	2023, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Robert BOUDON, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, MME Ghislaine DELRIEU, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, MME Olivia GUEROULT, M. Daniel GINHAC, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Robert BERTRAND, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, MME Bonnie DELEPINE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Louis PECHAUD, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUGNET, M. Pierre SEGUIS, MME Maryline VICARD.

Pouvoirs :

M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à MME Martine GUIBERT
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Annick MALLET
MME Patricia ROCHÈS donne pouvoir à M. Eric GOMESSE

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **25 MAI 2023**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **25 MAI 2023**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : POLITIQUE EDUCATIVE ET SOCIALE - CONVENTION PLURIANNUELLE CADRE DE PARTENARIAT CONCLUE AVEC L'OMJS DE SAINT-FOUR - ADOPTION DE L'ANNEXE FINANCIERE 2023

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard DELPY

Vu la délibération du conseil communautaire N°2021-190 en date du 23 juillet 2021 portant adoption de la convention cadre pluriannuelle 2021-2023 fixant les objectifs de prestations entre l'OMJS de Saint-Flour et Saint-Flour Communauté ;

Vu la convention cadre pluriannuelle 2021-2023 intervenue entre Saint-Flour Communauté et l'OMJS en date du 03/08/2021 ;

Rappelant les prestations jusqu'à présent confiées portant sur les domaines suivants : jeunesse, associatif, évènementiel, sportif et de gestion ;

Rappelant qu'en 2022, la participation financière de Saint-Flour Communauté à l'OMJS de Saint-Flour s'est élevée à 74 200 € pour le financement des prestations relevant des domaines d'interventions sus nommés ;

Considérant tout l'enjeu territorial de reconduire ces prestations auprès de l'OMJS sur les domaines jusqu'à présent investis et détaillés comme suit :

=> Jeunesse :

- Animations extra-scolaires en direction des jeunes et financement des personnes responsables de l'encadrement des jeunes, à l'échelle de Saint-Flour Communauté ;
- Déclinées comme suit :
 - « Grand Jeu » et animations « Saint-Flourco'Lympique » ,
 - Mini-camps et après-midi à thèmes,
 - Organisation de stages sportifs et de loisirs et de journées sportives,
 - Gestion du « Mini-Parc OMJS » (structures gonflables) installé à Saint-Flour ;
- Fonctionnement, encadrement, animation du Conseil Intercommunal des Jeunes (CIJ) ;
- Animation et coordination du dispositif « Pass Activ'jeunes » ;

=> Association :

- Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA) (soutien aux associations à l'échelle de Saint-Flour Communauté, Forum des associations à Saint-Flour, ...) avec l'adhésion au réseau SAVAARA (Structures d'Appui à la Vie Associative en Auvergne Rhône-Alpes) ;

=> Evènementiel :

- Soutien aux évènementiels sportifs d'intérêt communautaire (Etape Sanfloraine, Méridienne, Traversée blanche, Grand Parcours, Trail de la cité des vents...) ;

=> Sport :

- Participation au fonctionnement des sentiers VTT labellisés par la Fédération Française de Cyclisme, à l'échelle du Pays de Saint-Flour Margeride, en complémentarité de l'intervention de Saint-Flour Communauté sur les secteurs de Planèze et du Pierrefortais,
- Collecte des données permettant la répartition de la subvention au sport de haut niveau ;

=> Gestion :

- Coordination et garantie du bon fonctionnement de l'utilisation du complexe multi-sports intercommunal sis à Saint-Flour avec l'élaboration des plannings d'utilisation scolaire et associatif ;

Considérant que, pour l'année 2023, le montant prévisionnel de la participation financière à l'OMJS de Saint-Flour pourrait s'élever à 83 500 € (revalorisation de la

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230515-DELIB2023-141-DE
Date de télétransmission : 25/05/2023
Date de réception préfecture : 25/05/2023

participation financière de +10.5% et contribution supplémentaire concernant le Conseil Intercommunal des Jeunes) ;

Considérant que les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif 2023 ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 4 mai 2023 ;

Vu le projet d'annexe financière n°3 ci-annexé ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **ADOpte le projet d'annexe financière n°3 à intervenir entre Saint-Flour Communauté et l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports de Saint-Flour pour l'année 2023 ci annexé ;**
- ✚ **DECIDE D'ATTRIBUER une participation annuelle, pour 2023, d'un montant maximal de 83 500 euros à l'OMJS de Saint-Flour ;**
- ✚ **AUTORISE Madame le Président à signer ladite annexe financière et toute pièce y afférent.**

POUR : 66 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Pierre CHASSANG)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARREAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

A black ink signature of M. Loïc Pouderox.

Annexe financière n°3
à la convention cadre pluriannuelle
fixant les objectifs des prestations
- Année 2023 -

Entre les soussignés,

L'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports (OMJS) de Saint-Flour
Avenue de Besserette - 15100 Saint-Flour
Représenté par Maryline VICARD, sa Co-Présidente

D'une part,

et

Saint-Flour Communauté

Village d'Entreprises - Zone d'activités du Rozier-Coren - 15100 Saint-Flour
Représentée par Céline CHARRIAUD, sa Présidente, dûment habilitée par délibération n° [redacted] du
15 mai 2023,

D'autre part,

Article 1 : Objet de l'annexe

La présente annexe a pour objet de fixer le montant et la répartition de la subvention 2023 versée par Saint-Flour Communauté à l'OMJS de Saint-Flour.

Article 2 :

Le montant de la subvention maximale accordée par Saint-Flour Communauté au titre de l'année 2023 s'élève à 83 500 €, et se détaille comme suit :

=>Jeunesse :

• Animations extra-scolaires en direction des jeunes et financement des personnes responsables de l'encadrement des jeunes, à l'échelle de Saint-Flour Communauté, pour 44 245 €, déclinées comme suit :

- « Grand Jeu » et animations « Saint-Flourco'Lympique »,
- Mini-camps et après-midi à thèmes,
- Organisation de stages sportifs et de loisirs et de journées sportives,
- Gestion du « Mini-Parc OMJS » (structures gonflables) installé à Saint-Flour ;

• Fonctionnement, encadrement, animation du Conseil Intercommunal des Jeunes (CIJ) : 4 000 €.
• Animation et coordination du dispositif « Pass Activ'jeunes » : 2 808€.

=> Association :

• Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA) (soutien aux associations à l'échelle de Saint-Flour Communauté, Forum des associations à Saint-Flour, ...) avec l'adhésion au réseau SAVAARA (Structures d'Appui à la Vie Associative en Auvergne Rhône-Alpes) : 1 703 €.

=> Evénementiel :

• Soutien aux événementiels sportifs d'intérêt communautaire (Etape Sanfloraine, Méridienne, Traversée blanche, Trail de la cité des vents, Grand Parcours...) : 11 095 €.

=> Sport :

• Collecte des données permettant la répartition de la subvention au sport de haut niveau ;
• Participation au fonctionnement des sentiers VTT labellisés par la Fédération Française de Cyclisme, à l'échelle du Pays de Saint-Flour Margeride, en complémentarité de l'intervention de Saint-Flour Communauté sur les secteurs de Planèze et du Pierrefortais : 1 703 €

=> Gestion :

• Coordination et garantie du bon fonctionnement de l'utilisation du complexe multi-sports intercommunal sis à Saint-Flour avec l'élaboration des plannings d'utilisation scolaire et associatif : 17 946 €.

Fait à Saint-Flour, le
En deux exemplaires originaux.

Pour l'OMJS de Saint-Flour,
La Co-Présidente,

Pour Saint-Flour Communauté,
La Présidente,

Madame Marilyne VICARD

Céline CHARRIAUD

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230515-DELIB2023-141-DE
Date de télétransmission : 25/05/2023
Date de réception préfecture : 25/05/2023